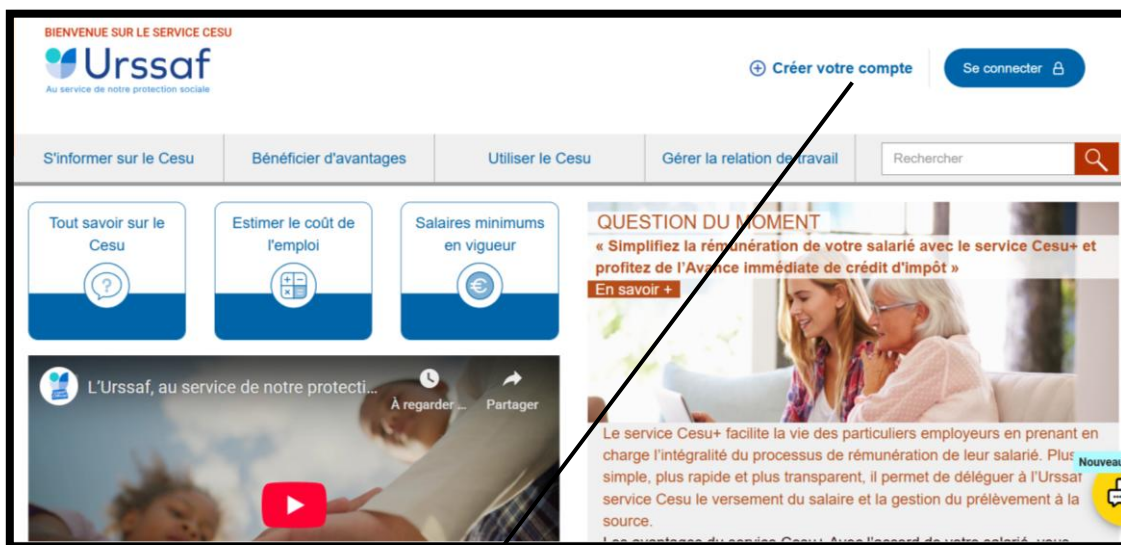


Faire une déclaration d'un employé en CESU

Première étape :

Accueil - www.cesu.urssaf.fr



Seconde étape :

Créer votre compte (en haut, à droite)

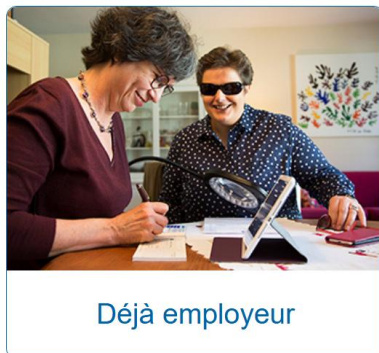
Cliquer sur « futur employeur »

Créer mon compte



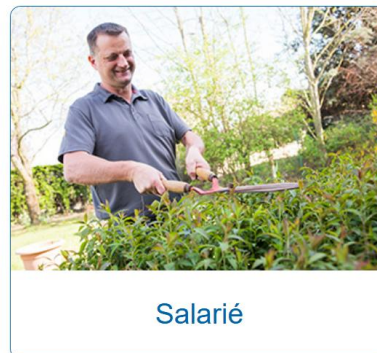
Futur employeur

Vous êtes futur employeur si vous n'avez jamais créé un compte CEsu.



Déjà employeur

Vous êtes déjà employeur si vous disposez d'un N° CEsu à votre nom.



Salarié

Vous êtes salarié si vous avez déjà reçu un bulletin de salaire du CEsu.

Nouveau

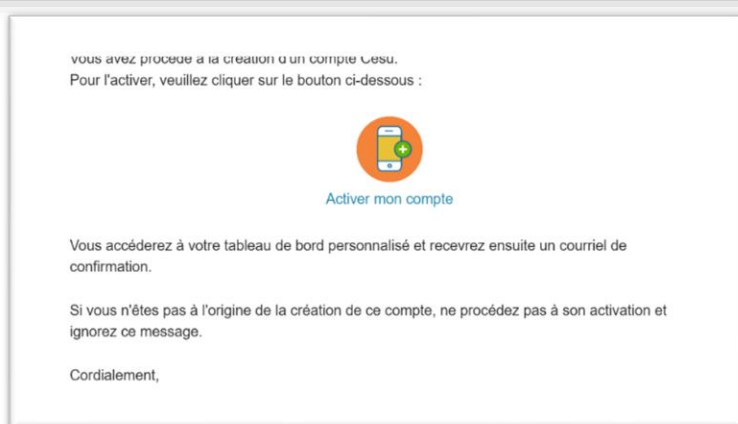
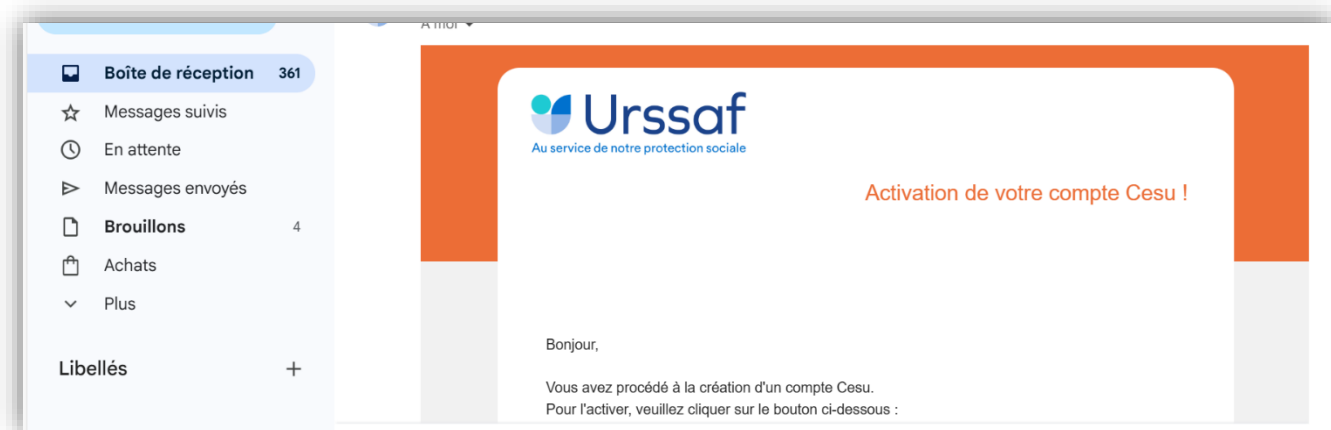
Troisième étape :

Remplir ses informations personnelles

Quatrième étape :

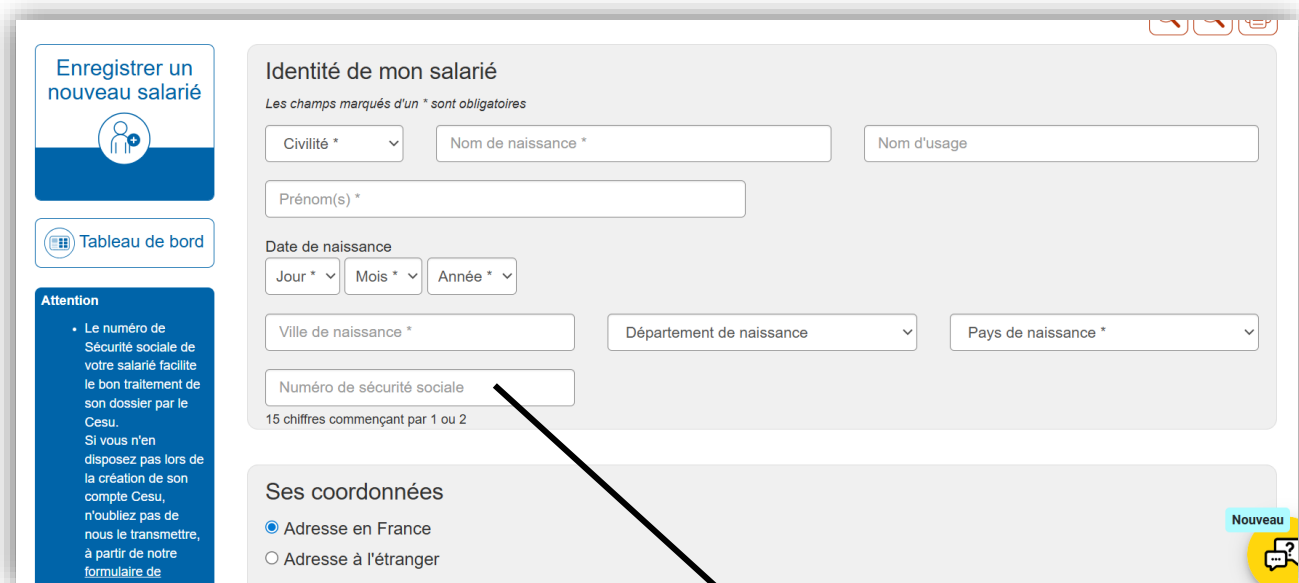
Vous allez sur votre boîte mail pour activer votre compte CESU

Il faut cliquer « activer mon compte »



Cinquième étape :

Vous faites alors « déclarer » et vous remplissez les informations de votre employé(e)



The screenshot shows the 'Identité de mon salarié' form. On the left, there are navigation buttons: 'Enregistrer un nouveau salarié' and 'Tableau de bord'. Below them is an 'Attention' box with text: 'Le numéro de Sécurité sociale de votre salarié facilite le bon traitement de son dossier par le Cesu. Si vous n'en disposez pas lors de la création de son compte Cesu, n'oubliez pas de nous le transmettre, à partir de notre formulaire de...'. The main form area is titled 'Identité de mon salarié' and includes the note 'Les champs marqués d'un * sont obligatoires'. The fields are: 'Civilité *', 'Nom de naissance *', 'Nom d'usage', 'Prénom(s) *', 'Date de naissance' (with dropdowns for 'Jour *', 'Mois *', 'Année *'), 'Ville de naissance *', 'Département de naissance', 'Pays de naissance *', and 'Numéro de sécurité sociale' (with a note '15 chiffres commençant par 1 ou 2'). Below these is the 'Ses coordonnées' section with radio buttons for 'Adresse en France' (selected) and 'Adresse à l'étranger'. A 'Nouveau' button with a question mark icon is in the bottom right corner. A black arrow points from the 'Numéro de sécurité sociale' field to a text box on the right.

Vous pouvez laisser la case vide pour le numéro de sécurité sociale si votre employé n'en dispose pas.

Sixième étape :

Vous faites ensuite la déclaration des heures avec le tarif horaire.

Vous payerez plus que ce que vous payez votre employé mais en fin d'année, vous aurez le droit à un crédit d'impôt à hauteur de 50% des sommes engagées (salaires payés + cotisations salariales). Ce crédit d'impôt ne dépend pas de vos revenus.

COMMENT FAIRE ?
Les tutoriels du réseau des Urssaf

Salaire RAPHAEEL DUBOIS

Période d'emploi Octobre 2017

Heures effectuées 15 h

Salaire horaire net (10 % congés payés inclus) 12,00 €

Compléments de salaire

Total net payé (10 % congés payés inclus) 180,00 €

Voici une vidéo récapitulative

[Comment déclarer la rémunération de votre salarié Cesu - Vidéo Dailymotion](#)

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de déclarer tout employé à domicile. Ce que vous payez en plus pour les cotisations sera remboursé en crédit d'impôt et cela permet à votre salarié de recevoir des bulletins de salaire et de bénéficier d'une protection.